



**DEMANDE DE CONSULTATION, D'EXPLICATION OU
DE COMMUNICATION (sous forme de copie)
D'UN DOCUMENT ADMINISTRATIF**

- *Loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes,*
- *L'article L1122-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation*
- *L'article 32 de la Constitution*

Le soussigné

demeurant

Sollicite par la présente la consultation ⁽¹⁾
 la fourniture d'explication au sujet ⁽¹⁾
 communication sous forme de copie ⁽¹⁾

du (des) document(s) administratif(s) ci-après :

dans la matière suivante :

A l'appui de sa demande, il justifie de l'intérêt suivant ⁽²⁾ :

Date,

Signature,

Visa du Bourgmestre

(1) Cocher ce qui convient

(2) Le demandeur doit justifier d'un intérêt pour les documents à caractère personnel (art. 2, 3° et 5, alinéa 2).